

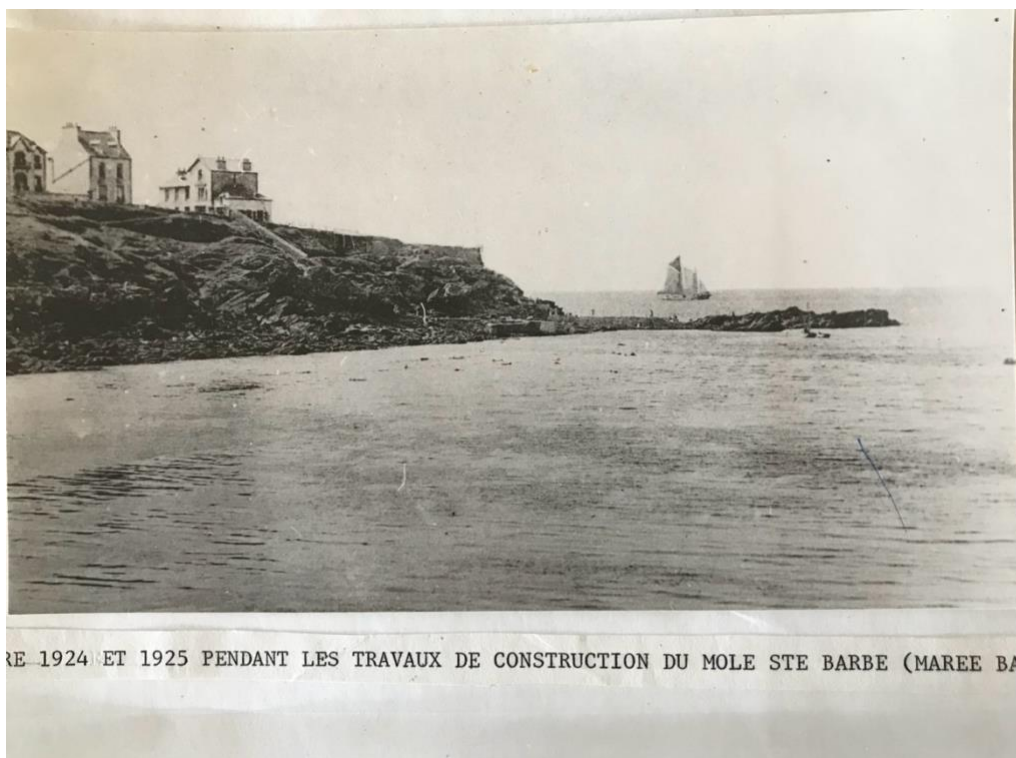
ASPECT(S) d'ici... et d'ailleurs

*Sur la pointe d'une herbe, devant l'infini du ciel, une fourmi
(Hô sai)*

Pourquoi une Newsletter ?

ASPECT souhaite mieux communiquer avec ses adhérents, ses sympathisants et toutes les personnes intéressées par leur cadre de vie et les enjeux environnementaux.

Nous souhaitons aussi mobiliser la population conquétoise et dans ce but, nous organiserons en septembre la 1^{ere} réunion de la COMMISSION CITOYENNE ENVIRONNEMENTALE afin de débattre de ces sujets et de permettre à tous ceux qui le souhaitent de peser sur les décisions communales.



News d'ICI

NON A LA DIGUE

Non au bétonnage du Port du Conquet

Encore un grand projet inutile ?

Des articles de journaux récents ont présenté le nouveau projet de digue ou d'encochement dans le port comme un fait quasi acquis alors que les études et le chiffrage du projet sont loin d'être finis, et que la population n'a pas été consultée. N'existe-t-il pas des solutions de protection des bateaux de pêche moins coûteuses et sans dégradation de la rade entre les 2 digues existantes ? Quel coût pour ce projet et quel sera son bilan carbone ?

A notre connaissance, le compte-rendu de la dernière commission portuaire n'a pas été publié.

Nous savons que les activités portuaires (pêche, transports vers les îles et plaisance) sont importantes pour le Conquet et nous sommes conscients également que les conditions de travail ne sont pas optimales pour les pêcheurs.

Ne serait-il pas possible de réserver dans les ports de Brest : port de pêche, port de commerce ou port militaire, des places pour les bateaux du Conquet, cherchant un abri quand une tempête ou un coup de vent leur a été signalé ? Et d'envisager d'autres solutions pour améliorer la sécurité ?

Spartine et ail triquetre : ici que fait-on ?

Un article d'Ouest France fait le point sur la présence de la spartine alterniflora dans la rade de Brest et ses estuaires proches et la résistance de cette plante invasive qu'on échoue à éradiquer.

La **spartine** est aussi présente au Conquet depuis près d'un an. C'est notre association qui a signalé sa présence aux autorités compétentes. Si elle s'installait librement, elle freinerait les courants de la Ria et provoquerait un fort envasement. Les herbues actuels protégés et leur faune associée régresseraient radicalement au profit d'un champ de spartine, très monotone et très dense, biologiquement très pauvre.

Le précieux estuaire qui accueille présentement quantité d'oiseaux, de coquillages et d'organismes marins perdrait son caractère de capital naturel exceptionnel et son attrait paysager remarquable qui lui valent d'être classé à l'égal de Saint Mathieu.

Rappelons que les herbues du fond de la ria sont classés **zone NATURA 2000**.

Une intervention serait prévue ?

Attend-on que la situation soit hors contrôle comme pour *l'ail triquetre* qui non seulement colonise fossés, talus et bordures de trottoir, mais qui peu à peu grignote la végétation du littoral, en particulier les œillets de dune ou les armérias entre Le Conquet et St-Mathieu ?

Tempête Ciaran et les suivantes : comment réagir ?

Les effets des tempêtes d'abord Céline quelques jours avant CIARAN dès la fin octobre, sont encore visibles dans le paysage conquétois qui a été très bouleversé. Les grands pins et les cyprès ont été décimés, mettant à nu des constructions jusque-là invisibles, défigurant ainsi le paysage.

La municipalité étudie les espèces végétales susceptibles de les remplacer. Ne devrait-elle pas associer les Conquétois qui ont une compétence botanique et paysagère (et il en existe au sein même de notre association) à sa réflexion ?

News du Pays d'Iroise

Lanildut et la conchyliculture

La qualité des eaux de l'Aber Ildut est menacée par le projet de la CCPi d'une station d'épuration à St-Denec en Lanildut, qui rejetterait ses eaux usées dans l'aber.

Ce projet remettrait en cause le caractère de zone conchylicole de l'Aber Ildut reconnu par un arrêté préfectoral de juin 2023. Il est évident que cette activité en cours de développement ne peut tolérer aucune pollution de l'eau.

Les Associations APPCL et ERB sont bien sûr mobilisées.

Coup d'arrêt pour le GAEC des Primevères

Le Tribunal Administratif de Rennes a annulé l'autorisation préfectorale délivrée en 2021 pour l'extension de l'élevage de porcs de Berbouguis à Plougonvelin. Il a considéré que les inspecteurs n'avaient pas pris en considération l'existence d'un autre élevage porcin important très proche et n'avaient pas étudié l'impact écologique sur les eaux du ruisseau et de la mer très proche. Les associations BV et ERB portaient le recours.

..... et d'ailleurs ?

A Vias, dans le Languedoc-Roussillon : condamnation exemplaire de la commune et du maire à 1,25 million € dont 1 million avec sursis et 500 000 € dont 480 000 avec sursis, pour avoir construit une promenade et un parking en violation de la loi Littoral (non constructibilité dans la bande des 100 m non urbanisée) et du Plan de Prévention des risques d'inondation (zone rouge).

France Nature Environnement, partie civile, a obtenu 10 000 € de dommages et intérêts à titre de préjudice moral.

Trop de maires considèrent la loi Littoral comme facultative. Espérons que cet exemple qui fera jurisprudence, refroidira ceux tentés de suivre la même voie. Cependant, il faut noter que le maire a fait appel de la décision qu'il dit ne pas comprendre (sic)....

En Suisse : « LES AINEES POUR LA PROTECTION DU CLIMAT » (association de 2500 femmes suisses de plus de 70 ans) dénoncent les conséquences du réchauffement climatique sur leur santé. Elles ont fait recours auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui, le 9 avril 2024 a condamné l'Etat Suisse pour inaction climatique.

A Bruxelles : le texte de la loi LNR « LOI RESTAURATION de la NATURE » adopté en février 2024, qui aspirait à restaurer au moins 20% des zones terrestres & maritimes dégradées sur le territoire européen d'ici 2030, est bloquée au Parlement Européen. En effet, la Hongrie & 5 autres pays de l'UE lui retirent leur soutien.

On constate un retour en arrière de la PAC, le 1^{er} depuis 40 ans, et c'est très regrettable.

Dans la Manche : 2 kilomètres de haies et de talus abattus par un agriculteur éleveur de vaches : il dit qu'il fait le remembrement à sa façon (sic) et que si on l'embête

A Bozel en SAVOIE : un parapentiste est blessé par un aigle royal. Il volait beaucoup trop près de la zone de reproduction

Malheureusement, nos petits oiseaux du bord de mer ont moins de moyens de défense contre les chiens et les promeneurs inattentifs ou irrespectueux !